

Amendements de la délégation britannique du Conseil de l'UEO à la recommandation 238 de l'Assemblée sur la sécurité européenne et les relations avec les pays de l'Europe orientale (20 septembre 1973)

Légende: Le 20 septembre 1973, la délégation britannique du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) propose de modifier le projet de réponse (WPM (73) 24) à la recommandation 238 de l'Assemblée de l'UEO sur la sécurité européenne et les relations avec les pays de l'Europe orientale. Les Britanniques soulignent notamment que l'instauration d'une véritable détente entre l'Est et l'Ouest, qui est devenue une réelle possibilité depuis l'ouverture de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), ne diminue pas la nécessité de maintenir un potentiel de défense adéquat. Ils reviennent sur la contribution européenne à la défense occidentale et mentionnent le Comité permanent des armements (CPA), l'Eurogroupe, le programme européen d'amélioration de la défense (EDIP) et la force navale permanente de la Manche. La recommandation pointe également l'intention des États-Unis de maintenir et d'améliorer leurs forces en Europe. Quant aux négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces militaires en Europe (MBFR, Mutual and Balanced Force Reductions), la délégation britannique rappelle que l'objectif de ces négociations est d'arriver, par étapes, à des arrangements pratiques qui garantissent le maintien d'un même degré de sécurité à un niveau de forces réduit. Il n'est donc pas question de créer une zone neutre. Pour ce qui est des pourparlers SALT (Strategic Arms Limitation Talks), les pays membres de l'UEO doivent veiller attentivement à ce que ces négociations ne portent pas atteinte à leur sécurité ni à leurs intérêts.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Amendements au projet de réponse à la Recommandation No 238 proposés par la délégation britannique. Londres: 20.09.1973. Exemplaire No 34. 6 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1973, 01/06/1973-30/11/1973. File 202.413.20. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/amendements_de_la_delegation_britannique_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_238_de_l_assemblee_sur_la_securite_europeenne_et_les_relations_avec_les_pays_de_l_europe_orientale_20_septembre_1973-fr-8583d2ac-be15-463f-8a7c-c666fb33adb9.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. CONFIDENTIEL

Exemplaire No 34

20 septembre 1973

Amendements au projet de réponse à la
Recommandation No 238 proposés par la
délégation britannique

(Doc. WPM (73) 24)

(Les passages amendés sont signalés en marge)

- : L'instauration d'une véritable détente entre l'Est
et l'Ouest, qui, depuis l'ouverture de la C.S.C.E., est
: devenue une réelle possibilité, ne diminue pas la nécessité
: de maintenir un potentiel de défense adéquat.

Les ministres représentant les pays qui participent à l'effort intégré de défense de l'OTAN l'ont répété à chacune des dernières réunions du Conseil Atlantique. A Copenhague notamment, ils ont réaffirmé "que leurs gouvernements avaient la conviction qu'une action unilatérale de la part des pays de l'Alliance en vue de réduire ou de retirer des forces compromettrait la négociation d'accords satisfaisants visant à renforcer la stabilité **militaire**".

Le double concept "défense-détente" reste donc la base de la politique de l'Alliance.

.../...

U.E.O. CONFIDENTIEL

1. En ce qui concerne la contribution européenne à la défense commune, l'Assemblée n'ignore pas les efforts entrepris : dans le cadre de l'Eurogroupe. Ainsi, les trois quarts des : travaux d'infrastructures financés par le Programme européen d'amélioration de la défense (EDIP), auquel fait allusion : le paragraphe 1 de la recommandation No 238, sont réalisés : ou sont en cours, tous les avions de transports (C.130 et : C.160) ont été livrés, le régiment blindé de reconnaissance : a été mis à la disposition de SACEUR, et le programme des : avions d'appui "Jaguar" supplémentaires se déroule conformément au calendrier prévu.

Au titre de la participation européenne, l'Assemblée aura noté également la création, au printemps dernier, d'une force navale permanente de la Manche.

Les membres de l'Eurogroupe, guidés par les "principes de collaboration en matière d'équipement" adoptés par eux en décembre 1972, ne cessent de renforcer leur coopération dans le domaine du développement, de la production et de l'achat en commun. C'est ainsi que :

a) la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique et le Royaume-Uni ont soit officiellement, soit sous conditions, accepté les lettres d'offre des Etats-Unis pour l'achat : coordonné du système de missile LANCE, et sont arrivés ainsi à un arrangement plus favorable et plus efficace sur le plan du coût, des livraisons et du soutien logistique;

.../...

b) la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni ont signé un memorandum d'accord sur les travaux de recherche et développement en commun relatifs à un obusier automoteur de 155 mm (le SP 70);

c) la République Fédérale d'Allemagne et la Norvège ont signé un accord de coopération pour la mise au point du missile air-air VIPER;

d) des progrès sensibles ont été faits dans le domaine des communications du champ de bataille, en particulier pour assurer l'inter-opérabilité avec les Alliés non-européens.

2. La question des rapports entre les Etats-Unis et
: l'Europe est actuellement à l'examen au sein de l'Alliance
: atlantique (en ce qui concerne les aspects de sécurité) et
entre les membres de la Communauté économique européenne
: (pour ce qui est notamment des aspects économiques et connexes).
: Ces organisations, et les institutions internationales plus
: larges également concernées, comme le GATT et le F.M.I.,
: n'ayant pas les mêmes compétences, ces aspects doivent être
: examinés séparément, et toute corrélation formelle entre eux
est impossible.

C'est ainsi que les quinze ministres des pays membres de l'Alliance ont donné mandat au Conseil permanent "d'examiner dans un esprit de solidarité et par un effort commun" les relations entre alliés en fonction des changements intervenus dans tous les domaines de l'activité internationale.

.../...

U.E.O. CONFIDENTIEL

Tous les partenaires sont conscients que la présence militaire américaine en Europe reste un élément indispensable de la défense globale de l'Alliance. M. Rogers a d'ailleurs renouvelé à ses collègues de l'Alliance, à l'occasion de la session ministérielle tenue à Copenhague, la promesse des Etats-Unis que "sous réserve de l'adoption d'une attitude semblable par leurs alliés, ils maintiendront et amélioreront leurs forces en Europe et ne les réduiront que dans le contexte d'un accord Est-Ouest". Le président Nixon a confirmé cette promesse.

3. En ce qui concerne les M.B.F.R., les gouvernements parties à la négociation se sont engagés envers leurs partenaires à tenir présent à l'esprit le caractère indivisible de la sécurité de l'Alliance et à ne souscrire qu'à des engagements qui garantissent le maintien d'un même degré de sécurité pour tous.

Les gouvernements membres attacheront à l'étude sur la rationalisation du déploiement des forces sur le front central l'importance qu'elle mérite et aideront au maximum les personnalités chargées de la mener à bien.

4. Comme il a été rappelé au paragraphe précédent, les négociations sur les M.B.F.R. ont pour objectif d'arriver, par étapes, à des arrangements pratiques qui garantissent le maintien d'un même degré de sécurité à un niveau de forces réduit. Il ne peut être question de créer une zone neutre.

.../...

U.E.O. CONFIDENTIEL

: 5. A Helsinki, les Occidentaux n'ont pris aucun engagement
: quant à la création d'un organisme permanent. L'étude de cette
: question - point IV de l'ordre du jour - a été confiée, non
: pas à une commission spéciale, mais au comité de coordination,
: qui, au cours de la deuxième phase de la Conférence, coordonnera
: les activités des diverses commissions. C'est donc la
: reconnaissance du point de vue occidental selon lequel l'étude
: des suites de la Conférence dépendra des progrès enregistrés
: sur les trois autres points de l'ordre du jour.

Les gouvernements membres espèrent que la C.S.C.E.
: atteindra des résultats positifs, auquel cas un certain
: mécanisme pourrait éventuellement être mis en place dans des
: buts précis.

: Ils estiment cependant que pour la mise en oeuvre de ce
: qui sera convenu à la Conférence, il y a lieu de considérer
: avant tout la possibilité d'utiliser les organismes existants
: (Commission économique pour l'Europe des Nations unies, etc.).

6. En ce qui concerne les SALT, les Etats-Unis n'ont pas
manqué d'informer leurs alliés de l'évolution des négociations.
Le Conseil Atlantique a reconnu, à Copenhague, "l'importance
de cette question pour l'Alliance et a réaffirmé qu'une
étroite consultation alliée était toujours indispensable".

.../...

U.E.O. CONFIDENTIEL

Il est évident que les gouvernements membres de l'U.E.O. veillent attentivement à ce que ces négociations ne portent pas atteinte à leur sécurité, ni à leurs intérêts. Le point soulevé au paragraphe 6 de la Recommandation No 238 de l'Assemblée n'a pas échappé à leur attention.

U.E.O. CONFIDENTIEL